

29 mar 2013 -10:27

Appartient à Conseil des ministres du 29 mars 2013

Renforcement du bonus à l'emploi : une augmentation des salaires nets pour les travailleurs qui ont un salaire brut jusqu'à environ 2.300€

Sur proposition de la ministre des Affaires sociales Laurette Onkelinx et de la ministre de l'Emploi Monica De Coninck, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le renforcement du bonus à l'emploi d'un montant de 30 millions d'euros sur une base annuelle. Le bonus à l'emploi est octroyé sous la forme d'une diminution de cotisations personnelles de sécurité sociale aux travailleurs qui bénéficient d'un bas ou moyen salaire.

Les partenaires sociaux se sont mis d'accord pour que l'enveloppe de 30 millions d'euros soit consacrée au renforcement du bonus à l'emploi social. Le bonus à l'emploi passe de 175 € à 184 € par mois. Les travailleurs avec un salaire minimum verront ainsi leur salaire net augmenter de 75,6 € par an.

Le projet d'arrêté royal entrera en vigueur dès le 1er avril 2013 et aura un effet direct sur le calcul des salaires.

Au 1er janvier 2014, un nouveau mécanisme d'indexation du bonus à l'emploi sera appliqué. Le travailleur qui bénéficie d'une indexation salariale pourra bénéficier entièrement de cet avantage.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Monica De Coninck, ministre de
l'Emploi
Rue Ernest Blérot 1 - 9ième étage
1070 Bruxelles
Belgique
+32 2 238 28 11
<http://www.emploi.belgique.be>

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>